

Préavis N° 10-2026

Demande de crédit d'investissement pour l'installation d'écrans dans les salles de classe du Martinet

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre approbation la demande de crédit nécessaire à l'installation d'écrans au Collège du Martinet.

1. Préambule

Le 22 juin 2021, la décision n°184 du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) a pris effet. Cette décision avait pour but de donner les critères techniques minimaux pour l'acquisition des écrans dans le cadre de l'affichage numérique dans les salles de classe dès la rentrée scolaire 2021/2022 tout en spécifiant les responsabilités financières. Un appel d'offre du Canton a permis d'assurer un coût pour les écrans en-dessous de CHF 2'500.- ainsi que d'assurer une garantie sur ces écrans d'une durée de 8 ans. Les communes restent financièrement responsables des coûts de l'ensemble de l'installation nécessaire autour des écrans (volets d'écriture, supports réglables en hauteur, installation, ...).

Enfance & Jeunesse avait alors déjà démarré l'équipement de ses collèges avant cette décision et de ce fait, le Collège du Martinet dispose depuis 2012 d'affichage numérique « tableaux-beamers ».

Dès 2023, l'Association a suivi les recommandations du Canton pour équiper les classes 1 à 6P avec des écrans standards. La volonté du Canton étant de commencer l'éducation numérique dès la 1P, la priorité avait été placée sur l'enseignement numérique primaire.

2. Situation actuelle

Les premiers systèmes de « tableaux-beamers » au collège du Martinet ont été installés en 2012. Seul le bâtiment F (provisoire) est équipé conformément aux standards techniques demandés par le Canton et n'est donc pas concerné par ce préavis.

Un remplacement complet des installations « tableaux-beamers » par des écrans est aujourd'hui indispensable pour les motifs suivants :

- Fin de vie technique : les projecteurs cumulent plus de 10 ans d'utilisation intensive et ne bénéficient plus d'aucune garantie.
- Obsolescence des pièces : il n'est plus possible de trouver des télécommandes d'origine ou compatibles. Les ampoules deviennent elles aussi de plus en plus difficiles à trouver.
- Performance : la qualité et l'intensité lumineuse ne répondent plus aux normes.
- Inégalités : Certaines classes de l'établissement ne disposent toujours d'aucun dispositif d'affichage numérique (écran ou beamer).

3. Besoins et solution retenue

Plusieurs prestataires ont été mis en concurrence pour le remplacement intégral de cet équipement par des écrans conformes à la décision n°184. L'offre retenue présente le meilleur rapport qualité/prix. Le prestataire historique propose de réutiliser et d'adapter les nouveaux écrans directement sur les supports existants. Cela permettrait d'éviter le démontage de la

structure fixée au mur et d'y insérer directement l'écran en lieu et place du tableau blanc. Cette approche permet non seulement de réduire de manière significative les coûts liés au démontage, mais également de limiter l'impact écologique en minimisant la production de déchets de chantier.

L'équipement des dernières classes non pourvues d'affichage numérique permettra de supprimer les disparités internes. Les élèves bénéficieront ainsi d'une continuité pédagogique dans l'usage des outils numériques, de leur première année d'école jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire.

4. Coûts et ligne budgétaire

Un audit minutieux de chaque salle de classe a été réalisé par le prestataire. Les résultats confirment que 69.57% des locaux (soit 48 salles sur 69) peuvent recevoir le nouvel écran par simple adaptation sur le système actuel.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montants CHF
Ecran – solution A	Volets d'écriture	46	1 950.00	
	Démontage tableau blanc existant			
	Montage et adaptation de l'écran sur système existant			151 800.00
	Ecrans	46	1 350.00	
Ecran – solution B	Volets d'écriture	6	3 350.00	
	Châssis réglable en hauteur			
	Démontage et évacuation tableau noir			28 200.00
	Montage et installation nouveau système			
Ecran – solution C	Ecrans	6	1 350.00	
	Volets d'écriture	4	2 500.00	
	Pied mobile à roulettes			
	Montage et installation			15 400.00
Ecran – solution D	Ecrans	4	1 350.00	
	Montage installation et support	2	1 300.00	
				5 300.00
Ecran – solution E	Ecrans	2	1 350.00	
	Volets d'écriture	7	2 850.00	
	Châssis réglable en hauteur			
	Montage et installation			29 400.00
Total net	Ecrans	7	1 350.00	
				230 100.00
TVA	8.1%			18 638.10
Montant TTC				248 738.10
Arrondi				261.90
Total final				249 000.00

Le montant final sera amorti selon les critères MCH2 comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des communes, l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné.

5. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la/des commission/s concernée/s.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°10-2026 Demande de crédit d'investissement pour l'installation d'écrans dans les salles de classe du Martinet ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 249'000.-TTC ;
- D'autoriser le Comité de Direction à recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Adopté par le Comité de Direction par voie circulaire le 24 août 2026.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice Générale

